

Concours article 4-1 du décret 2012-1546 externe d'élève administrateur(trice) des affaires maritimes de 2ème

classe

aam41-60-composition écrite culture générale (Épreuve commune/épreuves écrites)

Note de délibération : 16 / 20

Concours section : Concours article 4-1 du décret 2012-1546 ext
Epreuve matière : aam41-60-composition écrite culture générale (Épreuve commune/épreuves écrites)

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : AAM

Section/Spécialité/Série : 4.1

Epreuve : CULTURE GENERALE

Matière : Session : 2024

- CONSIGNES**
- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
 - Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
 - Numérotier chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuillets dans le bon sens et dans l'ordre.
 - Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
 - N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Dans L'Abîme se repeuple, Semphum souligne la préoccupation introduite par le développement durable, à savoir "quel monde allons-nous laisser à nos enfants ?". Il ajoute que les évolutions démographiques et climatiques laissent place à un second questionnement tout aussi préoccupant: "à quels enfants allons-nous laisser ce monde ?". Cette double interrogation invite à ne pas répéter les erreurs de l'histoire, en sortant des schémas économiques et sociaux destructeurs pour l'environnement.

Dès les années 1970, les scientifiques alertent sur le danger d'une course à la croissance indifférente aux conséquences environnementales. Le Rapport Meadows met ainsi l'accent sur la nécessité de suivre un modèle de développement dit durable, qui permet de répondre aux besoins des générations actuelles sans compromettre ceux des générations futures. Le rapport souligne notamment l'importance de penser ensemble les objectifs économiques, sociaux et environnementaux, rappelant que le capital naturel n'est pas inépuisable. Mais face à cette alerte scientifique, un phénomène de "fabrique du doute" s'installe pour ne pas compromettre les intérêts économiques et politiques et le développement durable est qualifié d'utopie. Cette dernière désigne en effet un rêve naïf, l'illusion positive d'un monde parfait où les objectifs environnementaux seraient aussi importants que ceux économiques et sociaux et pris en compte de la même façon.

Cet impératif de développement plus durable et soutenable qui apparaît à la fin du XX^e siècle est tirailé

Concours section : Concours article 4-1 du décret 2012-1546 ext
Epreuve matière : aam41-60-composition écrite culture générale (Épreuve commune/épreuves écrites)

entre une volonté de changement de paradigme et une impossibilité apparente de sortir de schémas économiques et sociaux nécessairement destructeurs de l'environnement. Ainsi, l'Homme peut-il vraiment concilier sa croissance économique et son développement social avec des objectifs environnementaux ambitieux, dans une logique soutenable ?

En effet, il a longtemps semblé utopique de suivre une logique de développement durable et que la croissance économique et social de l'Homme ne mène pas à la destruction de la planète (I). Pour autant, le XXI^e siècle s'est accompagné d'une prise de conscience replaçant l'aspect environnemental au même niveau que les objectifs économiques et sociaux, faisant de l'imperatif de développement durable une nécessaire réalité (II).

*

Faire évoluer le modèle de développement des sociétés contemporaines vers un modèle de développement durable a semblé pendant longtemps utopique à cause de trois phénomènes (I).

Premièrement, les travaux scientifiques ont été rendus inaudibles pour ne pas compromettre des intérêts économiques et financiers. À la suite de la publication du rapport Meadows, les réunions et forums internationaux se sont multipliés pour alerter sur les risques de dérèglement climatique si un modèle plus soutenable de développement n'était pas envisagé. Le sommet de Rio en 1992 puis le Protocole de Kyoto en 1997, avec la multiplication des COP, ont tenté de procéder à une mise à l'agenda mondiale de ces changements à mener, notamment en termes de croissance économique.

Or, un travail massif des lobbys s'est développé en parallèle pour rassurer quant aux externalités négatives de la croissance et aux possibilités qu'offrent l'innovation et la technique pour compenser par exemple les pertes du capital naturel. Ces phénomènes de "fabrique du doute", dans la lignée des travaux de G. Le Bon ou d'H. Taine sur la manipulation de l'opinion, ont fait passer pour une utopie inutile l'instauration d'une croissance plus verte et davantage soutenable. Les lobbys, présents par centaines lors de ces sommets internationaux, ont ainsi fait entendre une autre voix que celle scientifique.

Deuxièmement, réussir à concilier des impératifs économiques, sociaux et environnementaux semble utopique à cause de la nature destructrice qui serait inhérente à l'Homme pour certains penseurs. Dès l'Antiquité, Cicéron montre que les hommes ne sont pas raisonnables dans leur dimension collective. De nombreux peintres mettent en scène cette folie destructrice des hommes, comme Otto Dix avec son triptyque "la guerre" où les hommes ont laissé un environnement anéanti derrière eux, ou comme Goya avec "Chronos dévorant l'un de ses fils" où les hommes finissent par s'éliminer entre eux, comme le temps finit par les éliminer. Ainsi, il semble vain de croire que les hommes puissent changer et se soucier des conséquences destructrices de leur comportement sur l'environnement. Les hommes semblent avoir pris goût de vivre dans la démesure sans se soucier d'un équilibre à rétablir entre les aspects économique, social, environnemental que suggère l'instauration d'un développement durable. Cette course au progrès et de démesure était déjà critiquée dans le Satyricon par Pétrone dans l'Antiquité, montrant ainsi que ces comportements sont davantage associés à la nature humaine qu'aux sociétés contemporaines et expliquant pourquoi le passage à un développement durable pouvait paraître utopique.

Troisièmement, les objectifs politiques et sociaux dominants ont longtemps freiné la prise de conscience de l'urgence climatique et empêché de voir le développement durable comme autre chose qu'une utopie. La maison qui brûle évoquée par J. Chirac est restée une réalité lointaine que les citoyens comme les responsables

politiques ne souhaitaient pas voir. les responsables politiques ont ainsi préféré croire en les sélections offertes par le progrès technologique et les innovations qui pouvaient s'accompagner d'une soutenabilité faible, de façade, sans remettre l'environnement au centre de la façon de penser la croissance. T. Khun et T.W. Adorno soulignent dans leurs ouvrages respectifs que la technique permet d'ouvrir de nouveaux paradigmes ce qui fait la force des révolutions techniques et industrielles dans l'histoire des sociétés humaines. Ainsi, le développement durable peut apparaître comme un projet utopique pour les décideurs politiques comme pour les citoyens si le progrès technique régule de lui-même les déséquilibres économiques en minimisant leurs conséquences sur l'environnement.

*

Concilier croissance économique et développement social avec des objectifs environnementaux a longtemps relevé de l'utopie, à cause de facteurs économiques et financiers, philosophiques et politiques qui se sont cumulés.

Pourtant, le XXI^e siècle s'est accompagné d'une prise de conscience massive de l'urgence climatique qui a permis de faire du développement durable un objectif désormais réaliste et indispensable.

*

Avec l'avènement du XXI^e siècle et le passage à l'anthropocène, le développement durable est devenu une nécessaire réalité (II).

Premièrement, le processus dit de "génération" a permis aux scientifiques de devenir des experts écoutés et reconnus sur les questions environnementales. les hommes ont pris conscience de la réalité du changement climatique qui s'est aujourd'hui transformé en urgence climatique. Dans ses travaux sur l'anthropocène, Crutzen a montré la responsabilité de l'homme dans

Concours section	: Concours article 4-1 du décret 2012-1546 ext
Epreuve matière	: aam41-60-composition écrite culture générale (Épreuve commune/épreuves écrites)

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : **AAM**

Section/Specialité/Série : **U.1**

Epreuve : **CULTURE GENERALE**

Matière :

Session : **2024**

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuillets dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Le réchauffement de l'atmosphère et la disparition d'une partie de la biodiversité. Face à cette urgence climatique et cette crise environnementale, il a semblé indispensable de se doter d'institutions pouvant faire face à ces enjeux, les institutions étant une clé face aux crises comme le rappelle H. Arendt dans la crise de la culture. Pour permettre de concilier les objectifs économiques, sociaux, environnementaux en faisant face au changement climatique, il convient d'instruire les individus à l'importance du développement durable et de la réalité du changement climatique. Cela passe notamment par l'enseignement de ces derniers à l'école puisque "Chaque enfant qu'on enseigne est un homme qu'en gagne" (V. Hugo, Ecrit après la visite d'un bagné), pour lutter contre les conséquences du changement climatique.

Deuxièmement, un processus de mise à l'agenda des notions de développement durable puis de changement climatique a permis de les concevoir comme des réalités et de définir des objectifs précis. Dans le bilan d'activité du Conseil d'Etat paru en 2023, 40.000 décès par an en France sont attribués aux conséquences de la respiration de particules fines. Les institutions et les responsables politiques ont pris conscience de la nécessité d'agir dans une logique de développement durable et le plus soutenable possible. A l'échelle européenne et internationale, les Etats se sont pour beaucoup engagés à réduire leur production de gaz à effet de serre afin de limiter à 2 degrés la hausse des températures mondiales, après les Accords de Paris. A l'échelle nationale, la France a adopté depuis les Grenelles de l'environnement des lois pour s'orienter vers une conciliation nécessaire des objectifs économiques, sociaux, environnementaux du prisme de l'urgence climatique, à l'image de la loi Climat Résilience de 2021.

Ces lois s'accompagnent d'outils pour atteindre les objectifs climatiques, comme les zones ZFE dans les métropoles où la qualité de l'air est dégradée ou encore le MACF, instauré depuis fin 2023 qui permet de taxer le coût carbone des produits importés. Cette mise à l'agenda a rendu réelle et nécessaire le passage à un développement durable dans une logique soutenable à long terme.

Enfin, le développement durable n'est plus une utopie et les progrès sont réels mais loin d'être suffisants face aux conséquences du changement climatique. Pour que l'Homme puisse concilier les trois objectifs clés du développement durable dans une perspective soutenable, il convient d'approfondir trois points. D'abord, se recentrer sur la nature sans chercher à détruire ou remplacer par la technique, en observant le fonctionnement et les limites réelles de la nature comme le faisait Pline l'Ancien dans son Histoire naturelle. Deuxièmement, il convient de repenser le modèle économique et industriel dans une logique circulaire avec un chainage vertueux où les produits sont recyclés pour être réutilisés avec un bas bilan carbone, comme le préconise le Conseil d'Analyse Economique. Dernièrement, il faut aussi envisager une justice climatique avec une institution pouvant juger et condamner tout manquement aux engagements environnementaux, comme le souligne J.-H. Sauvé à l'heure où semble s'ouvrir une ère de "nouveau procès administratif". Depuis ces cinq dernières années, plus de 2500 contentieux climatiques ont été recensés dans le monde, traduisant ce nouveau paradigme depuis l'anthropocène où les portée du développement durable n'est plus contestable et où les citoyens demandent aux dirigeants de faire en sorte de concilier les objectifs économiques et sociaux avec la préservation de l'environnement et la lutte contre le réchauffement climatique.

Pour conclure, le développement durable n'est plus une utopie résultant d'une illusion naïve où les hommes vivent en harmonie avec la nature comme dans l'utopie des Tragédies des lettres persanes de Montesquieu.

Des freins économiques, financiers, philosophiques ou encore politiques ont rendu lent le passage à un développement durable réalisable et généralisé, mais il est aujourd'hui vu comme une nécessité absolue face à l'urgence climatique.

Les processus de "génération" et la mise à l'agenda d'objectifs climatiques, y compris au niveau international, montrent que le développement durable est désormais considéré avec sérieux et que l'Homme est capable de concilier sa croissance économique et son développement social avec des objectifs environnementaux, même si beaucoup de progrès restent à faire.

